

fera 100 ou 200 acres à 20 cts de l'acre. Bon nombre de nos concitoyens les plus éminents s'intéressent au succès de cette future colonie.

Une assemblée aura lieu jeudi de la semaine prochaine pour l'organisation définitive de la société. Nous invitons le public à encourager par son concours, cette œuvre qui se recommande à tous les amis de la colonisation et du progrès.

En devenant membre de cette société, on aura la double satisfaction de faire acte de patriotisme en même temps qu'une bonne spéculation de nature à rapporter quatre à cinq fois plus que le montant de la souscription dans quelques années.—*Le Monde* du 25 août 1882.

— M. le curé Rousselot, qui a acquis plusieurs lots dans le canton de la *Minerve*, se propose d'y établir une communauté de religieux qui s'occuperont de la culture.

— On annonce les changements ecclésiastiques suivants :

M. l'abbé Frenette, directeur du séminaire de Sainte-Anne de la Pocatière, remplace M. l'abbé Galarneau, curé de Saint-Cyrille, comté de l'Islet.

M. l'abbé Galarneau est nommé curé de Saint-Pacôme, comté de Kamouraski.

M. l'abbé Bégin, ancien curé de Saint-Pacôme, se retire du ministère pour cause de santé.

M. l'abbé Hudon, de Lévis, est nommé curé de Portneuf, en remplacement de M. l'abbé Dumontier.

M. l'abbé Hudon, sur le conseil de son médecin, a décliné l'offre qui lui a été faite de la cure de Portneuf; et M. l'abbé Napoléon Cinq-Mars a été nommé curé de Portneuf.

M. l'abbé Dumontier est nommé chapelain de l'hospice de Saint-Joseph de la Délivrance à Lévis.

M. l'abbé A. Michaud vicaire de St-Pacôme, et M. l'abbé Têtu, qui était vicaire à Sainte-Claire, vont tous deux au collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

## GAUSERIE AGRICOLE

### LES LABOURS PROFONDS

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs ce qu'a écrit sur les labours profonds M. Thaer, dans son "Traité d'agriculture." L'extrait suivant que nous en faisons sera peut-être lu avec avantage. M. Thaer fait voir clairement la nécessité de labourer la terre d'une manière toute différente que celle en usage ici. Pourvu que nos champs soient suffisamment égouttés, il serait à désirer que tous les terrains profonds fussent labourés de la manière suivante, et d'après M. Thaer :

On demandera quelle profondeur il faut donner aux sillons de la charrue? Il y a à ce sujet différentes opinions, et d'après ma propre expérience, voici quelle est la mienne à ce sujet: Il y a une grande différence entre labourer profondément un sol dont la couche végétale ne se compose que d'une matière de même substance jusqu'à une profondeur considérable, et augmenter une couche de terre plus ou moins superficielle, en y faisant entrer profondément le soc de la charrue; en d'autres termes: en rendant ses parties constituantes d'une même substance à une

plus grande épaisseur, et en les imprégnant de particules fertilisantes dans toute leur étendue.

Tout observateur attentif conviendra que les sols profonds valent beaucoup mieux que les sols minces. La profondeur à laquelle les racines des plantes pénétreront, lorsqu'elles rencontreront un sol fertile, variera suivant la nature des plantes. Il s'est trouvé des racines qui ont pénétré jusqu'à la profondeur de quinze, vingt et même trente pieds, comme, par exemple, la luzerne et le sainfoin. Le trèfle rouge onfoncera ses racines de près de trois pieds; et plusieurs autres plantes communes pénétreraient probablement à une plus grande profondeur, lorsqu'au lieu de rencontrer des obstacles, elles se trouvent dans une terre meuble et fertile. J'ai arraché des carottes longues de deux pieds et deux pieds et demi, et dont la racine restée en terre n'avait probablement pas moins d'un pied.

Comme la terre est principalement employée à la culture de différentes espèces de grains, elle cesse d'avoir de la valeur, du moins jusqu'au même degré, au-delà de la profondeur où atteignent les racines des céréales.

On peut fréquemment suivre à l'œil nu les racines des graminées, à la profondeur de huit pouces, et à l'aide d'une loupe, on aperçoit aisément que ces racines ont été brisées, et qu'il en est resté des parties dans la terre. J'ai vu moi-même croître, sur des pentes de collines, du blé dont les racines avaient douze pouces de longueur; mais je crois qu'elles n'auraient pas pénétré si avant dans un terrain planche, quand même il aurait été aussi riche.

Le grain, lorsqu'il est semé, est ordinairement placé à deux pouces au-dessous de la surface du sol, et j'ai vu les racines y pénétrer à douze pouces de profondeur. De là on peut conclure que douze pouces forment la profondeur moyenne d'un sol propre à la culture du blé, et admettre comme principe que les plantes pénétreraient à cette profondeur, là où elles trouvent la terre assez meuble et friable.

Plus les plantes sont semées druës, plus leurs racines seront disposées à pénétrer avant dans le sol. Toutes les fois qu'on a l'occasion de l'observer, on peut voir les racines des plantes s'évitant l'une l'autre, et poussant leurs plus gros jets dans les endroits où ils ne se nuiront pas: c'est ce qu'on remarque surtout à l'égard des plantes qui croissent dans l'eau, où il est plus aisé d'en observer les racines. Quand donc, empêchée par celles qui l'environnent, une plante ne peut étendre ses racines latéralement, elle les fera descendre, pourvu qu'au lieu de rencontrer ces obstacles, elle trouve un sol meuble et bien imprégné de matière nutritive.

Si, au contraire, les racines rencontrent une substance dure et stérile, elles s'étendront horizontalement de tous côtés, et dans ce cas, lorsque les plantes se sont rapprochées l'une de l'autre, leurs racines forment un tissu épais et noueux, où elles se disputent l'une à l'autre la place et la nourriture; les plus faibles, quelque avancées qu'elles soient dans leur végétation, le cèdent à celles qui ont plus de vigueur, et languissent ou pourrissent finalement.

Plus un terrain est profond, plus les plantes y peuvent croître sans se nuire, et plus sera grand le nombre de celles qui viendront à perfection.